Préparation de la journée nationale du 24 mai

Principaux points abordés lors de la réunion de coordination du 17 mai 2025

1ère partie

- Le processus législatif en cours
- Les aberrations de la politique énergétique actuelle (analyse des courbes de production et de prix)
- La France a un haut potentiel d'énergie thermique. L'éolien et l'agrivoltaïsme n'ont pas d'utilité
- Proposition pour une politique énergétique prenant en compte réellement les territoires

Point sur les évolutions en France : Groupe de Travail Armand/Gremillet Proposition de Loi Gremillet - PPE3

1. Le gouvernement maintient la PPL (proposition de loi) Gremillet en plénière le 21 juin en dépit de l'alerte du groupe ARMAND/GREMILLET sur l'incohérence du calendrier
2. **PPL Gremillet : Examen par les Commissions DD (Développement Durable) et Affaires économiques (du 2 au 13 juin) puis à l'Assemblée nationale à partir du 16 juin**
3. PJL (Projet de Loi) de simplification économique : Article 15 / reste 826 amendements (Amendement Alfandari)
4. RETM a ressaisi le groupe ARMAND/GREMILLET le 15 mai
5. **RETM est auditionné par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques OPECST le 27 mai (S. Piednoir(Rep.) /P.Henriet (Horizon) sur l'étude d'impact**
6. **CEREME/RETM propose un amendement à la PPL Gremillet : Moratoire 3 ans + Etude d'impact**
7. Colloque Newstank « Energies dans les territoires » à la Sorbonne le 5 juin
8. Les effacements éolien et solaire sont de plus importants depuis le 1er avril (dia suivantes)
9. Les faillites des promoteurs éoliens deviennent importantes dans le Nord de l'Europe et aux USA, et les banquiers se retirent des financements

Exemple d'aberrations économiques et énergétique depuis le 1er avril 2025

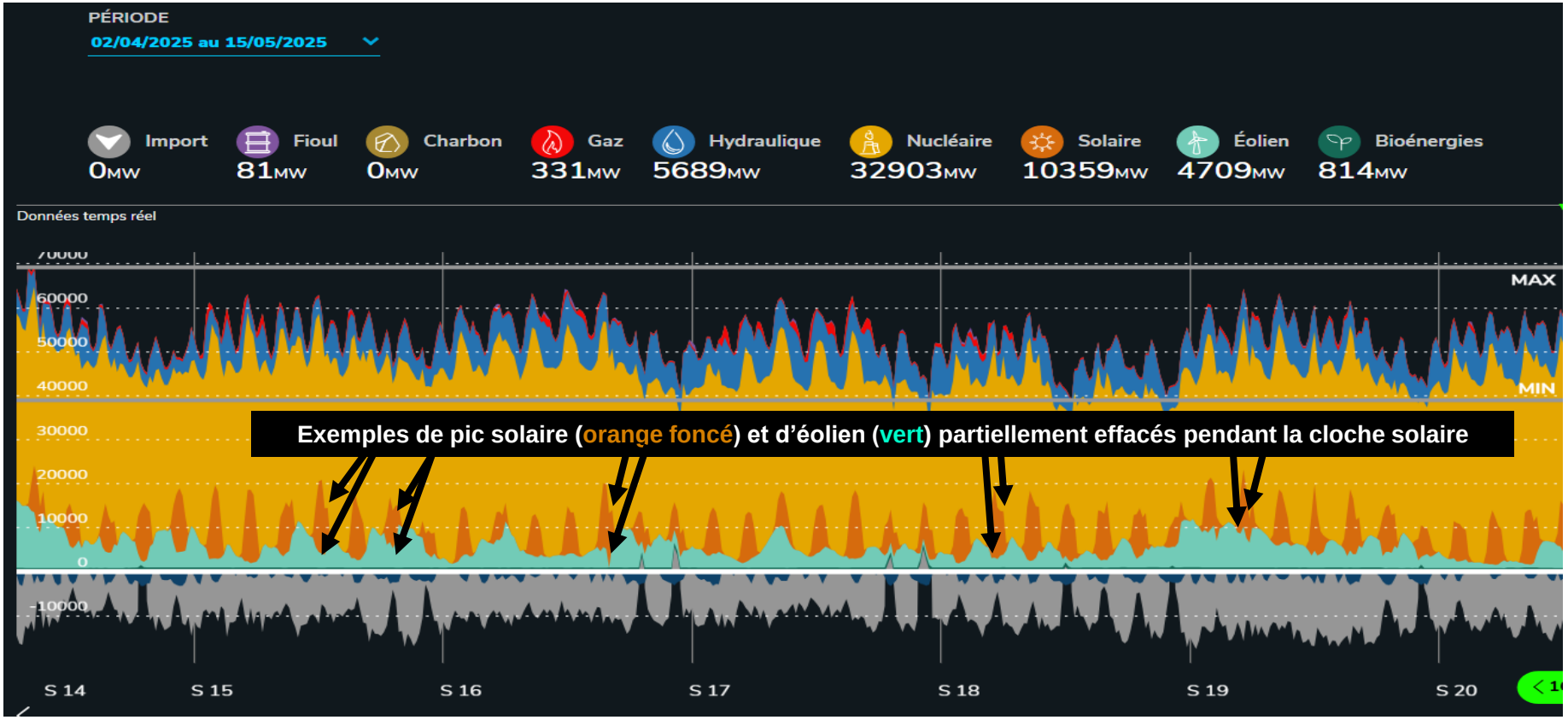

Effacement des éoliennes durant le pic solaire /Coupure par 2 de la production solaire

Exemple d'aberrations économiques et énergétique depuis le 1er avril 2025

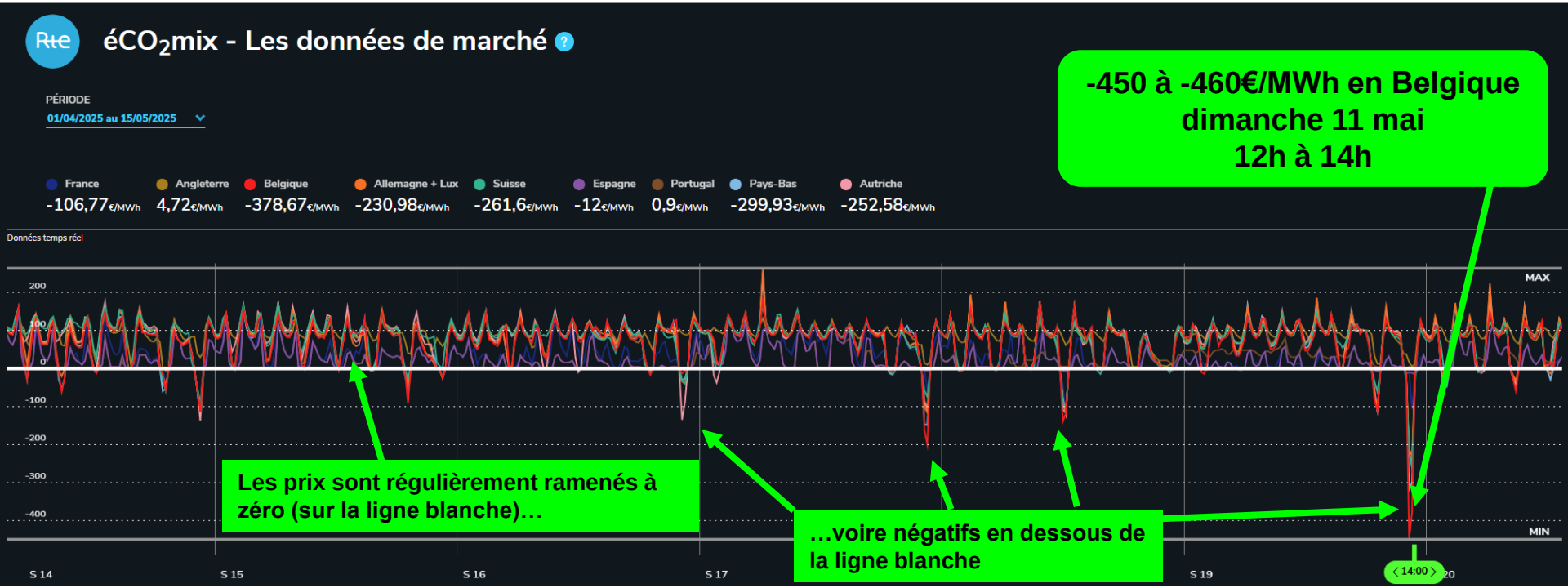

Les prix tombent systématiquement à zéro quasiment chaque jour entre 10h et 16h, avec des pointes négatives lorsque des pays n'arrivent pas à effacer

Exemple d'aberrations économiques et énergétique depuis le 1er avril 2025

Imports

Exports

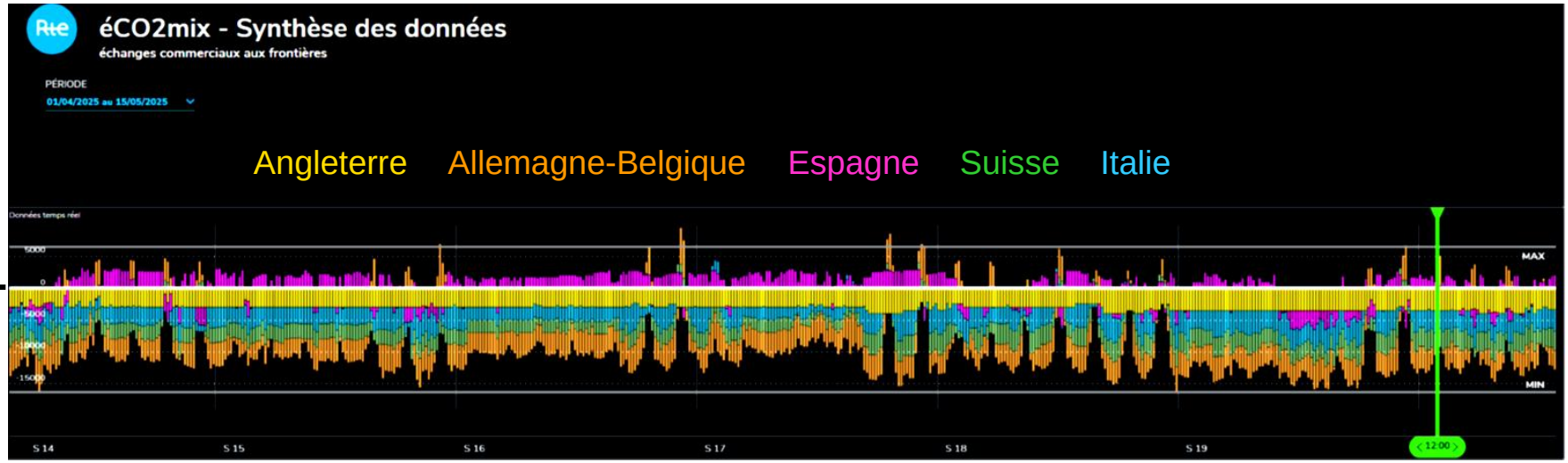

La France exporte massivement. Elle est forcée d'importer de l'électricité d'Espagne (très souvent) ou d'Allemagne (notamment en cas de prix négatifs) et de ré-exporter de l'électricité vers les pays où les prix sont « moins négatifs », principalement vers l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et l'Italie

Un potentiel de 500 à 600 TWh d'ENR thermiques en France en 2050

EnR thermiques 2050		TWh	
Géothermie de surface	Principe collectif	**110**	**Calcul ETNEF** 30% foyers en 2050
Autres PAC notamment PAC Air/Air		**30**	Remplacement de 40% radiateurs électriques
PV hangars en autoconsommation collective	Principe collectif	**16**	**Calcul ETNEF** zones rurales
Autres PV industriels/commercial en autoconsommation collective	Principe collectif	**50**	Estimation
Méthaniseurs industriels	Principe collectif	**40**	**Calcul ETNEF** Zones rurales méthanisation industrielle
Autres méthaniseurs		**80**	Données GRDF
Biomasse (bois énergie)		**120**	Données SGPE
Biocarburants		**135**	Données CEREME
Pyrogazéification		**90**	Données GRDF
	Total	**671**	

ETNEF : Énergies Territoriales du Nord-Est de la France
GRDF : Gaz Réseau Distribution France.
CEREME : Cercle d'Étude Réalités Écologiques et Mix Énergétique
SGPE : Secrétariat général à la planification écologique

Les ZADER : des résultats en contradiction avec la PPE3

1. **Des indicateurs de faible portée** (30% des communes)
2. **Des données très hétéroclites** (certaines communes ont pris la totalité de leur surface, d'autres des zones ciblées)
3. **Aucune quantification** en puissance installée (MW) et production (GWh)
4. Donc **inutilisable par les Comités régionaux de l'Energie**
5. **Mais la confirmation du rejet massif de l'éolien et de l'agrivoltaïsme**

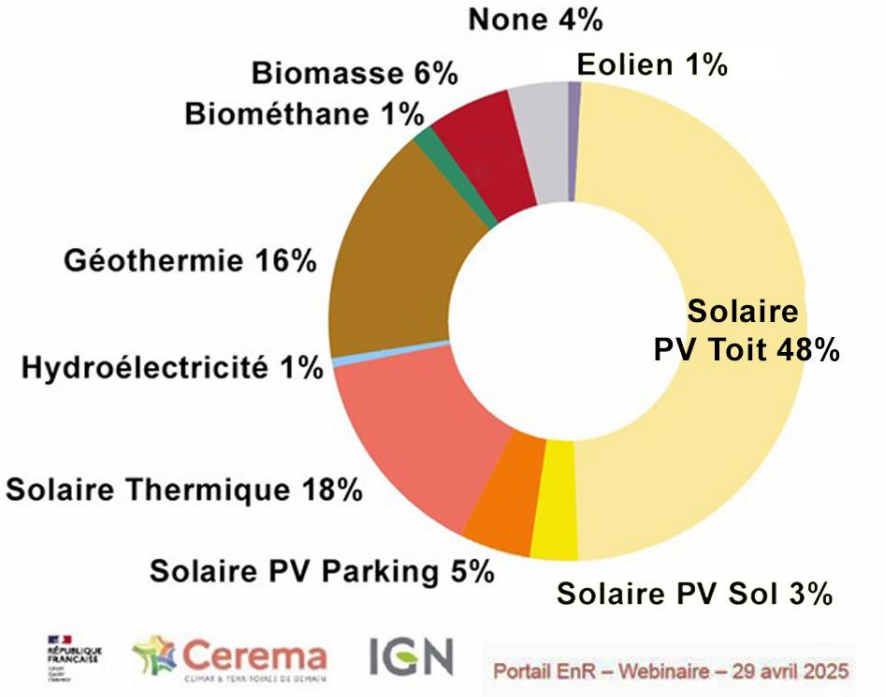

Notre proposition : Mettre en œuvre la Programmation pluriannuelle de l'Energie avec les territoires

- **Rôle des collectivités pour la stratégie énergétique française**
  - **Réaffirmer les priorités pour le mix énergétique et choisir les solutions efficaces rapides et valorisant l'économie des territoires**
  - **Fédérer les démarches au niveau EPCI, département et région pour partager les enjeux, disposer d'études solides et d'assistance pour la mise en œuvre (contrairement à ce qui s'est passé avec la procédure ZADER où les communes n'ont pas eu le support nécessaire)**
- **Rôle des collectivités pour la mise en œuvre de la PPE**
  - **Mutualiser les solutions au niveau du territoire (effet d'échelle idem fibre) pour amorcer la transition énergétique et faire baisser les coûts, grâce à un guichet unique départemental au bénéfice des communes et des EPCI.**
  - **Lancer une commande publique pour accélérer la transition énergétique et favoriser les investissements industriels énergétiques, et de façon générale les emplois et la réindustrialisation de la France**

2ème partie

- Les objectifs du 24 mai
- Les 6 demandes clés
- L'intérêt des fiches projet
- La proposition de messages clés
- Collecter les actions pour les faire remonter
- S'organiser pour que nos voix portent plus vite, plus fort
- Nous nous battons ensemble

Rappel des objectifs de l'action du 24 mai 2025 et au-delà et point d'avancement

Objectifs

1. Transmettre au **Gouvernement** via les préfets **les 6 demandes territoriales dont le moratoire sur l'éolien terrestre, maritime et champs solaires en zone agricole**
2. **Alerter les élus** sur les **conséquences des EnRi et leurs responsabilités** sur l'augmentation du coût de l'électricité, la fragilisation du réseau et les dépenses publiques si soutien
3. Engager avec les préfets **un dialogue pour stopper les projets dans le « tuyau »** (30 GW en France soit 50% de la capacité installée)

Avancement au 15/05

1. Courriers Préfets/Pdt CD : 35 départements Déambulation/Délégation : 20 départements
2. Communiqué de presse annonçant le 24 transmis à la presse nationale le 15 mai
3. Plusieurs RDV préfecture déjà actés

Les 6 demandes figurant dans les courriers au préfet et au président du CD et dans le communiqué de presse

- **Moratoire de l'éolien terrestre, de l'éolien maritime et des champs solaires en zone agricole** dans l'attente d'une étude d'impact de la PPE3, demandée par de nombreux parlementaires le 28 avril et le 6 mai, du débat avec vote sur la loi de programmation énergétique des prochaines décennies et de la publication, après vote de la loi, du décret PPE3 pour la prochaine décennie ;
- **Stop au gaspillage d'argent public et à la destruction de l'environnement** générés par des appels d'offres lancés par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) en contradiction avec les réalités énergétiques et économiques apparues depuis début 2023, notamment de surproduction de ces énergies ;
- Prise en compte des énergies vertes thermiques renouvelables dans la loi de programmation et le décret PPE3, notamment la géothermie de surface, les pompes à chaleur, les réseaux de chaleur, le biogaz, la biomasse et le PV en grande toiture qui contribuent à un mix énergétique durable, juste, équilibré, souverain, protecteur de notre réseau électrique, respectueux des territoires et des dépenses publiques ;
- **Intérêt supérieur majeur de réduction du coût de l'électricité** qui, depuis 15 ans, a doublé pour les particuliers et triplé pour les entreprises, ce qui implique d'entreprendre toutes les actions d'économie, en commençant par supprimer les coûts inutiles et avérés de l'éolien et du solaire en France ;
- Prise en compte de l'avis des élus et des enjeux de développement des territoires ruraux ou littoraux, en mobilisant au sein d'un guichet unique, à l'échelle départementale, les compétences disponibles des Syndicats départementaux de l'Energie, des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) ou des Territoires d'industrie.
- **Reprise totale de la PPE3 avec au préalable une loi de programmation** à l'horizon 2060 qui s'appuiera notamment sur une étude d'impact préalable à l'investissement public, sur des bases rationnelles et solides : une évaluation socio-économique qui compare les performances et impacts techniques, économiques, sociaux et environnementaux des différents scénarii réalistes, avant d'orienter les investissements publics de plusieurs centaines de milliards d'Euros pour les prochaines décennies.

Renseigner les fiches des projets à stopper pour le 24 mai
Actualisation ensuite

1. Support pour les échanges avec les préfets pour « stopper » les projets dans le tuyau
2. Document de communication régulière avec mise à jour régulièrement du nombre de projets à stopper
3. Vision globale (au niveau national) de l'ensemble des projets pour montrer le risque par rapport à l'existant déjà excessif
4. Partage des informations entre départements et associations
5. Références à utiliser lors des enquêtes publiques
6. Environ 30 fiches reçues… à compléter pour le 24

Les messages-clé pour la prise de parole devant les mairies (ou les préfectures) le 24 mai

1. Rassembler les adhérents et solliciter les passants pour leur expliquer les raisons de la démarche par petits groupes
2. **Expliquer les 6 demandes et notamment les raisons du moratoire et les solutions alternatives**
3. Présenter les projets à bloquer
4. Thèmes à aborder (à compléter avec les problématiques locales)
    1. Les 6 demandes
    2. Destruction des patrimoines et de la santé
    3. Augmentation du coût de l'électricité
    4. Fragilisation du réseau et risque de black-out
    5. Gaspillage d'argent public

Collecte courriers Préfets/Pdt Départements, articles, photos et communiqués de presse

1. Si possible transmettre à retm@retm.fr les courriers, communiqués, articles de presse et photos du 24 mai avant fin mai pour préparer la communication nationale
2. Communiqué de presse nationale et diffusion aux parlementaires

Nos propositions d'organisation et d'actions après le 24 mai

1. **Communiquer** sur les 6 demandes
2. Accompagner le **débat parlementaire du 27 mai à fin juin** (voire mi-juillet)
3. **S'organiser au niveau départemental et si faisable au niveau régional pour suivre les 6 demandes**
4. Informer les habitants, les agriculteurs et les élus sur les risques et les solutions alternatives (Réunions info, outils à définir : ex jeu de cartes...)
5. Être un référent associatif des guichets uniques départementaux sur les énergies thermiques renouvelables (demande N°5)
6. **Réunion mensuelle avec les représentants départementaux** (prochaine date à fixer 14 juin ou 21 juin suivant évolution parlementaire)

Aujourd'hui, le 24 mai et demain, nous nous battons ensemble

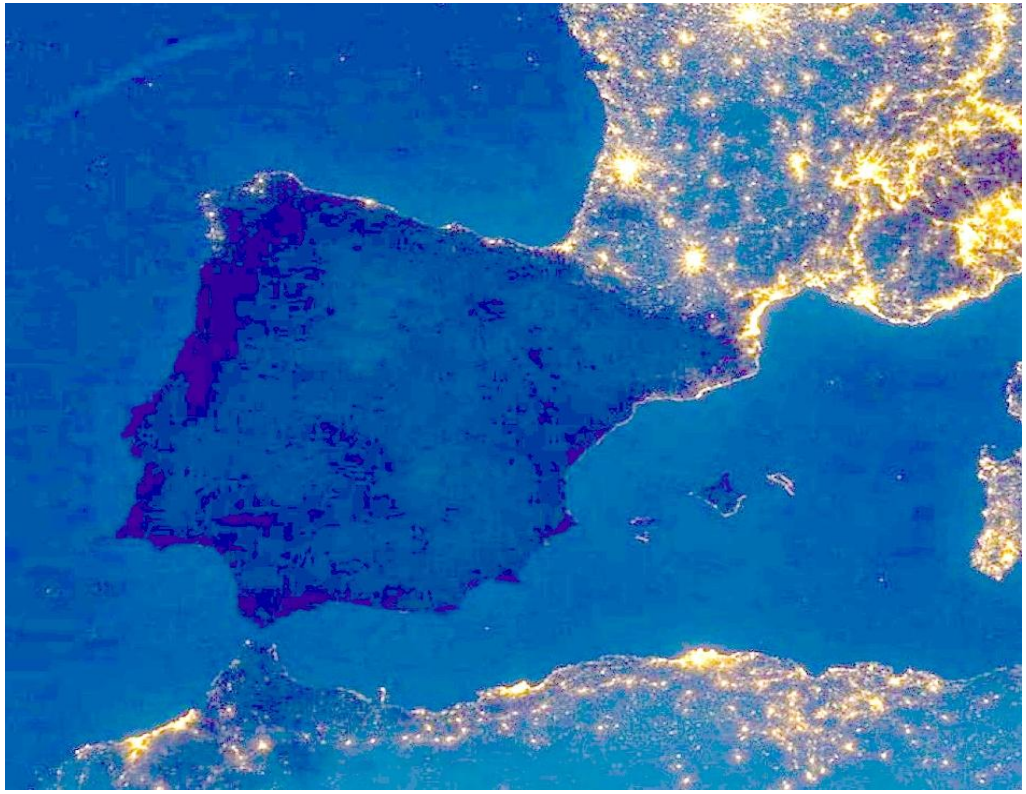

Et aussi pour éviter cette menace
que les décideurs français et européens
ont du mal à comprendre